

## COMPTE RENDU DE RÉUNION

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
DÉVELOPPEMENT ET  
AMÉNAGEMENT DURABLES**

**DIRECTION DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET DU CLIMAT**

**Service Eau**

Date : ..... 30 janvier 2026

Heure de début : .. 10 h

Heure de fin : ..... 12 h

Lieu : ..... Archives départementale,  
Laval

Dossier suivi par :  
Delphine MONTAGU (SAGE Mayenne)  
Régine TIELEGUINE (SAGE Oudon)  
Alexis ROBERT (SAGE Mayenne)

Objet : Réunion du bureau interCLE du SAGE Oudon et du SAGE Mayenne

Présents : (confère liste d'émargement)

N/réf. : DM/RT/SB  
PJ :  
Diaporama présenté

Monsieur Louis MICHEL (Président des commissions locales de l'eau de l'Oudon et la Mayenne) ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

### **1) Projet de REUT pour l'hippodrome du LION d'ANGERS**

Le bureau interCLE n'est pas consulté pour un avis officiel. Il est informé en cours d'étude du projet.

Alexis ROBERT de la cellule du SAGE Mayenne présente le contexte et le projet de réutilisation des eaux usées de la station d'épuration (REUT) du LION D'ANGERS pour l'arrosage de l'hippodrome en substitution du prélèvement dans l'Oudon (cf. diaporama).

L'objectif du projet est de sécuriser le maintien des courses dans l'ouest de la France. A noter que le calendrier des courses est imposé au niveau national.

Le projet prévoit la réutilisation du stockage de 2 500 m<sup>3</sup> et de la canalisation créés en 2008. Le coût est estimé à 600 000 € dont 300 000 € de traitement bactériologique.

Il est précisé que les normes de qualité d'eau ne sont pas les mêmes pour la réutilisation des eaux usées traitées que pour les rejets de station d'épuration dans un cours d'eau. Les rejets de la station d'épuration du LION D'ANGERS sont conformes aux normes.

#### *1) Précisions sur le projet de REUT*

Précisions apportées sur le projet au cours de la présentation :

- Contexte du projet :

L'arrosage de l'hippodrome du LION d'ANGERS fait l'objet de dérogations dans le cadre des arrêtés cadre sécheresse. L'Etat a demandé de trouver une alternative au prélèvement dans la rivière pour ne plus avoir à donner de dérogation. Il est précisé que l'arrêté cadre sécheresse de ce secteur applique les règles relatives à la rivière La Mayenne.

L'étude des solutions alternatives aux prélèvements dans la rivière est portée par la communauté de communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA).

Le rejet de la station d'épuration de la CCVHA est dirigé vers la rivière Mayenne au niveau de la confluence avec l'Oudon. Utiliser ce rejet d'eaux usées traitées pour l'irrigation revient à reporter le prélèvement au niveau de la confluence Oudon/Mayenne.

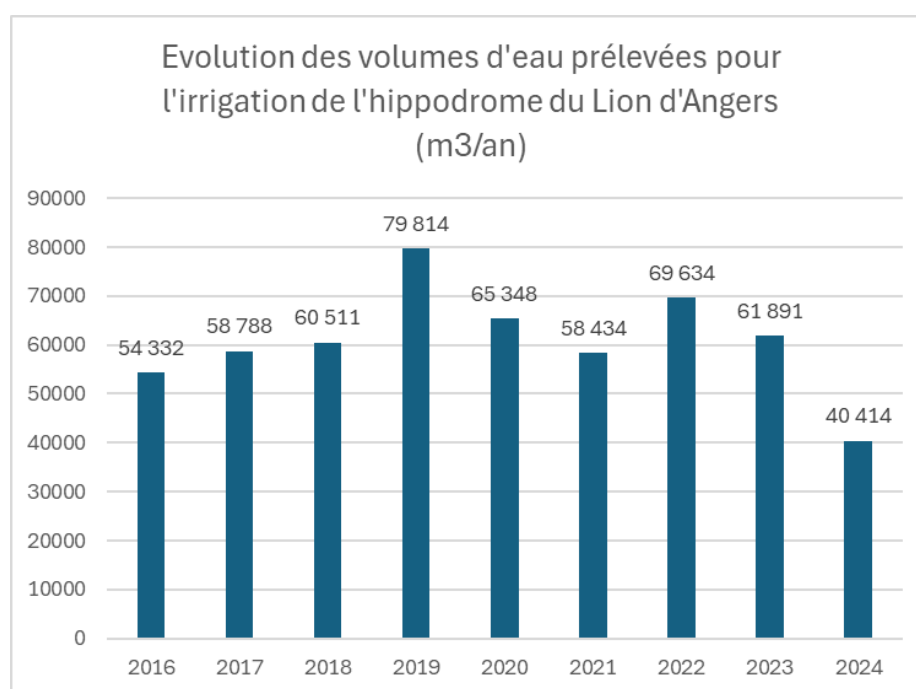
- Autres besoins :

L'étude menée par la CCVHA a intégré les besoins en eau de l'abattoir, les besoins urbains et les besoins agricoles en complément de ceux de l'hippodrome. L'analyse de ces options a conduit à leur abandon.

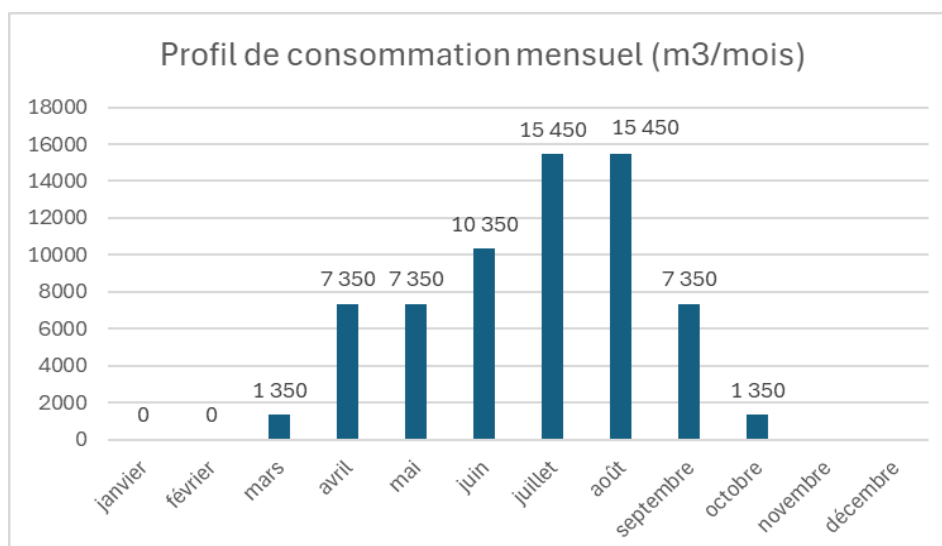
- Consommation d'eau de l'hippodrome, part du rejet de la station d'épuration, part du volume rejeté :

Les besoins d'arrosage de l'hippodrome répondent aux normes imposées par le code des courses. A noter que l'arrosage se fait de nuit et que des pistes d'économie sont à l'étude.

Le graphique suivant présente l'évolution des volumes annuels prélevés :



La consommation d'eau annuelle s'élève à 66 000 m<sup>3</sup> d'avril à septembre, dont 7 300 m<sup>3</sup> d'avril à mai, 10 000 m<sup>3</sup> en juin et 15 000 m<sup>3</sup> pour juillet et août avec des pointes journalières à 800 m<sup>3</sup>.



- Compléments d'information suite à la réunion :

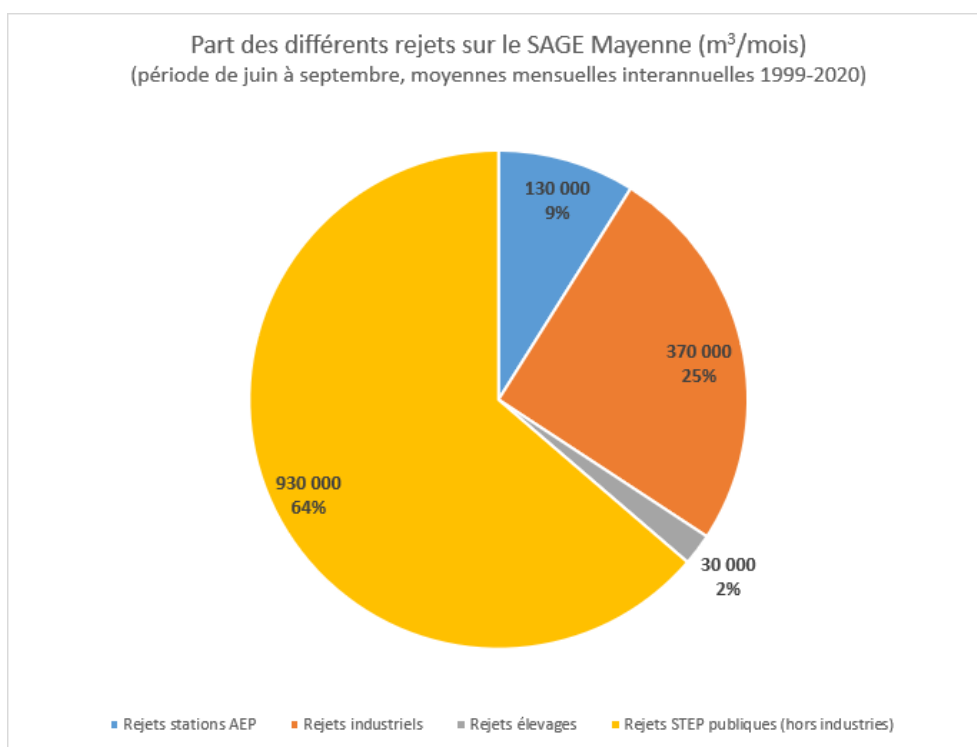
L'arrosage des pistes de l'hippodrome (13,4 ha) représente environ 90 % de la consommation du site, soit 60 000 m<sup>3</sup>/an en moyenne. Le besoin en eau pour les pistes, correspond à environ 450 mm/an (ou l/m<sup>2</sup>/an) et environ 115 mm sur 1 mois d'été. En comparaison, l'irrigation pour la culture du maïs dans le même secteur est d'environ 200 mm/an (durée d'irrigation environ 2 mois). En conséquence, sur la période estivale (juillet-août) les volumes d'eau mobilisés pour l'arrosage des pistes de l'hippodrome sont du même ordre de grandeur que ceux nécessaires à l'irrigation des cultures de maïs.

Le projet prévoit la réutilisation pour l'hippodrome de 66 000 m<sup>3</sup> d'eaux usées sur 250 000 m<sup>3</sup> rejetées sur l'année mais cela correspond à 100 % du rejet de la STEP sur la période estivale.

Concernant la contribution des volumes rejetés à l'hydrologie de la Mayenne, les premiers résultats de l'étude HMUC SAGE Mayenne Eau Cap 2070 montrent que les stations d'épuration (STEP) publiques représentent environ les 2/3 des rejets à l'échelle du SAGE.

Par comparaison avec les débits statistiques d'étiage (station sur la Mayenne à Chambellay), les volumes rejetés représenteraient 14% du QMNA<sub>5</sub> et 1/4 du VCN<sub>35</sub> (étiage très sévère).

Ainsi, généraliser la REUT pour l'irrigation réduirait le débit d'étiage des cours d'eau, sachant que le changement climatique entrainera également une baisse des débits d'étiage (VCN<sub>10</sub>) de l'ordre de 20% sur la Mayenne (à +4°C à échéance fin de siècle), selon les derniers résultats de l'étude Explore 2.



- Précisions sur l'hippodrome de Craon :

Les besoins en arrosage de l'hippodrome de Craon s'élèvent à 34 000 m<sup>3</sup> de juillet à septembre. Pour y faire face, le site dispose de 3 retenues situées au centre de l'anneau de course constituant une réserve de 22 000 m<sup>3</sup> sur 13 600 m<sup>2</sup>. Ces bassins sont alimentés en hiver grâce à un système de by-pass mis en place sur le cours d'eau de l'Echasserie. Le reste de l'année, l'alimentation est réalisée par le ruissellement des zones imperméabilisées amont de l'hippodrome et de la ZA des Sablonnières.

## 2) Avis des membres des bureaux Oudon et Mayenne

Louis Michel consulte les membres présents sur ce projet. Trois positions se dégagent :

- Soutien du projet avec la demande d'avancer, de tester et d'évaluer ;
- Réserve sur le projet avec la demande d'étudier une alternative de stockage hivernal (comme à l'hippodrome de CRAON) ;
- Accord sur le projet sous réserve de baisser les coûts d'investissement compte tenu du montant important de traitement des eaux usées (obligation réglementaire).

## 3) Questions que suscitent le projet

Le projet suscite plusieurs questions qui restent en suspens :

- Impacts du projet de REUT sur le milieu en lien avec la non-application de l'arrêté cadre sécheresse pour de la réutilisation d'eaux usées ?
- Faisabilité de l'alternative de stockage des eaux hivernales : Surface nécessaire ? Surface disponible au regard des contraintes locales en ZNIEFF ?
- Incertitudes sur les évolutions du classement du territoire de l'Oudon en zone de restriction des eaux (ZRE) et en 7B2 pour la Mayenne et sur les prescriptions relatives à la REUT que cela entraînerait.

## 2) Projet de SCOT de la Communauté de communes du Pays de CHÂTEAU-GONTIER

Le bureau interCLE émet un avis favorable sur le projet de SCOT du Pays de Château-Gontier avec recommandations, en cohérence avec la proposition de la cellule d'animation (cf. diapositive 32).

Quelques précisions sont apportées suite aux interrogations du bureau :

- Les cartes communales peuvent intégrer le recensement des zones humides dans un document annexe. Cette démarche permet d'attirer l'attention sur ces milieux naturels et ainsi de les prendre en compte dans le cadre de projets d'aménagement du territoire.
- Le projet de SCOT du Pays de CHÂTEAU-GONTIER comprend des prescriptions sur les carrières :

*Extrait :*

### Objectif 3.B.3. Limiter l'impact des activités anthropiques

#### 3B3-1. Gérer durablement les carrières

##### PRESCRIPTIONS

L'exploitation de carrières devra être réalisée dans une perspective de limitation des effets sur la ressource en eau (eau potable, cours d'eau) et des paysages.

- Préserver les intérêts liés à la ressource en eau : respecter les règles et orientations des documents de planification et d'urbanisme liées aux périmètres de protection de captage d'eau potable.
- Aucun projet ne sera admis (extension et nouvelle implantation) au sein de la trame verte et bleue (réservoirs principaux et secondaires ainsi que les corridors écologiques).

### **3) Prochaine réunion**

L'ordre du jour n'ayant pas pu être complètement abordé, un prochain bureau interCLE aura lieu le 24 février 2026 matin à CRAON. L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- Devenir de la prise d'eau de Segré,
- Projet de SCOT de Anjou Bleu Communauté.

*Le Président,*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Louis MICHEL', written over a faint, light-colored rectangular stamp or watermark.

*Louis MICHEL*